

Des soins dentaires menés dès l'école maternelle

Depuis 2017, un dépistage bucco-dentaire est mené de façon précoce chez les élèves de maternelle du réseau d'éducation prioritaire. Six écoles sont concernées.

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi ce dépistage précoce ?

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, un dépistage bucco-dentaire avait été mené dans des classes de maternelle, à Hérouville-Saint-Clair. Cette initiative avait révélé de nombreux problèmes.

Sur 137 enfants de moyenne section maternelle dépistés, 21 présentaient des caries. Pour les élèves de grande section, 17 caries ont été dénombrées chez 23 enfants. Il est incontestable que l'hygiène bucco-dentaire se dégrade très rapidement chez ces jeunes enfants.

La Ville, qui s'en était déjà alarmée, redouble de vigilance et amplifie son action éducative et de prévention.

Quelles écoles sont concernées ?

Au regard du constat, cette opération de dépistage prouve chaque année son utilité. Depuis 2017, l'atelier Santé ville (AVS) organise des dépistages bucco-dentaires dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire (REP) pour les écoles suivantes : Pierre-Gringoire, Poppa-de-Valois, Simone-Veil, Jean-Boisard et Camille-Blaisot.

Bien que ne figurant pas encore dans le REP, l'école Claudie-Haigneré rejoint cette année le dispositif, puisque le quartier du Bois, où elle se situe, a été inclus dans la nouvelle cartographie des quartiers prioritaires de la ville, établie en 2024.

Comment le dépistage se passe-t-il ?

Le dépistage se déroule en deux étapes. D'abord, une séance de sensibilisation aux règles d'hygiène bucco-dentaire est animée par l'Union française pour la santé bucco-dentaire (UFSBD). Elle est suivie d'un examen individuel réalisé par un dentiste de l'UFSBD.

Quelles actions sont ensuite menées ?

Les résultats sont communiqués dans un second temps *via* une plaquette de diagnostic, insérée dans le carnet de santé de l'enfant.

En parallèle, une action de prévention permet aux élèves de moyenne section demi-pensionnaires de bénéficier chaque midi d'un brossage dentaire. Cet apprentissage est réalisé par les agents territoriaux spécialisés (Atsem) et les animateurs périscolaires.

Ces actions sont cofinancées par l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction départementale du travail et des solidarités (DDTES), la ville de Caen, l'Atelier santé ville d'Hérouville, Caen-la-Mer et le département du Calvados.



Les élèves de l'école Claudie-Haigneré assistent à la présentation de l'Union française de sensibilisation aux règles d'hygiène bucco-dentaire, en présence de Rodolphe Thomas, le maire. Hérouville-Saint-Clair